

# Le tax shift fédéral pourrait coûter un milliard d'euros aux Régions

■ Dont 290 millions pour la Wallonie d'ici à 2019, selon une étude.

L'addition risque d'être salée pour les trois Régions du pays. Le tax shift du gouvernement fédéral pourrait leur coûter un milliard d'euros d'ici à 2019. Dont 290 millions d'euros à charge de la Wallonie. Ces données viennent d'un "avis relatif à l'impact du tax shift fédéral sur les finances de la Région wallonne" réalisé par le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW), et transmis à l'exécutif wallon.

Avec la sixième réforme de l'Etat, les Régions ont acquis une autonomie fiscale (via des additionnels régionaux) qui correspond à un quart (25,99 %) du total de l'impôt des personnes physiques (IPP) prélevé en Belgique. Si le gouvernement fédéral diminue (ou augmente) le prélèvement de l'IPP, cela a forcément des conséquences négatives (ou positives) sur les finances des Régions.

Dans son rapport, le CFFW a analysé l'ensemble des mesures fiscales du gouvernement Michel. C'est-à-dire celles déjà adoptées en 2014, juste après la mise en place de l'exécutif, et celles annoncées après l'accord budgétaire de juillet 2015 – le gouvernement Michel dit lui-même que tout cela fait partie du tax shift (ou réforme fiscale).

Qu'en retenir? "Parmi toutes ces mesures prises ou annoncées, écrivent les experts du Conseil, celles qui nous semblent avoir un impact potentiellement négatif important sur les recettes régionales sont les suivantes":

**1 Les mesures concernant les indépendants** (déduction pour investissement, réductions de cotisations sur les trois premiers emplois, etc.) "entraîneraient une diminution de la base imposable des indépendants", donc du prélèvement de l'impôt des personnes physiques. Dont coût pour les Régions : 52 millions d'euros par an à partir de 2017 (15 millions à charge de la Wallonie). Soit **104 millions d'euros** au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (30 millions pour la Wallonie).

**2 Augmentation des frais professionnels forfaitaires accordés aux travailleurs.** Le coût pour les Régions serait de 117 millions par an à partir de 2017 (34 millions pour la Wallonie). Ou **234 millions d'euros** à l'horizon 2019 (68 millions pour la Wallonie).

**3 Mesures visant à augmenter les bas et moyens revenus.** C'est, entre autres, la promesse du fédéral d'arriver à une hausse de cent euros net pour les bas et moyens salaires dès 2016. Si l'intention est connue, les détails des mesures doivent encore être précisés. Or, "ce sont celles dont l'impact budgétaire serait le plus important". Le CFFW ne peut dès lors qu'établir des "scénarii [...] envisageables" sur base des montants budgétés, à savoir "850 millions par an pendant trois ans" (2016 à 2018).

- Le scénario du pire pour les Régions serait que le fédéral touche exclusivement à la base de calcul de l'IPP, par "une augmentation de la quotité exemptée d'impôt" ou par "une modification du barème fiscal". "Si l'impact de la mesure est estimé à 850 millions sur les recettes de

l'IPP, on peut supposer que cela réduirait la base sur laquelle sont appliqués les additionnels régionaux de 221 millions" d'euros par an dès 2016 (64 millions pour la Wallonie). "En 2019, le coût budgétaire total" serait de "663 millions à charge des Régions (192 millions pour la Région wallonne)".

- A l'inverse, le meilleur scénario pour les Régions serait que le gouvernement décide d'une "réduction d'impôt fédérale (par exemple une modification du bonus à l'emploi). Dans ce cas, comme il s'agirait d'une réduction d'impôt qui s'appliquerait sur l'IPP fédéral, cela n'aurait pas d'impact sur les additionnels régionaux".

Faites les comptes. Les mesures fiscales du gouvernement Michel coûteront au minimum 338 millions aux trois Régions ensemble d'ici à 2019, dont 98 millions pour la Wallonie. Et au maximum 1 milliard d'euros, dont 290 millions pour la Wallonie.

Le CFFW souligne en revanche – sans donner d'estimations – "que plusieurs mesures annoncées par l'Etat fédéral participeraient à une réduction de la fiscalité sur le travail et pourraient avoir une incidence positive sur l'économie régionale". Et, in fine, il "recommande au gouvernement wallon de demander à l'autorité fédérale de privilégier les dispositifs n'ayant aucun impact" sur les finances régionales. Par exemple, en suggérant "d'examiner les possibilités d'utiliser [...] des réductions d'impôt fédérales existantes (ou) mettre en œuvre de nouvelles réductions d'impôts fédérales [...]. Ainsi, ces dispositions permettraient à l'Etat fédéral d'atteindre son objectif d'accroissement du pouvoir d'achat des faibles et moyens revenus sans impact négatif sur les finances régionales."

A. C. et L. G.